

COMMUNE de SAINT FRANCOIS LONGCHAMP
COMPTE-RENDU SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 05 DECEMBRE 2017 à 18H00

Étaient présents : ANDRE Jean-Luc, CHABERT Patrick, CHAUVET Antoine, CHENE Bernard, COHENDET Robert, COURT Reine, FERRIER Jacqueline, GIBERT Alain, GONTHIER Guy, MOREAU Damien, PELLISSIER Claude, PELLISSIER Daniel, PELLISSIER Jean-Marc, PITHOUD Chantal, PROVOST Patrick, REY Robert, RIVET Christian.

Absents : DURAND Jean-Claude (procuration à MOREAU D), TINERT Maud (procuration à CHAUVET A), AVAKIAN Grégory, BOHAN Stéphanie, BONNIVARD Emilie, DE VRIES Catherine et SORNIN Frédéric

Les Procès-verbaux des séances du 06 et 08 novembre 2017 sont approuvés à l'unanimité.

SAEML St François Longchamp Tourisme: Modification des dates d'exercice et de la participation financière

Lors de la séance du 08 novembre, les délibérations nécessaires à la création de la SAEML et aux délégations de gestion de l'office du tourisme et du cinéma ont été prises. M. le Maire informe le Conseil de la nécessité de modifier les dates du premier exercice et de désigner un membre du Conseil afin de signer les documents nécessaires suite à son élection comme président du CA de la SAEML.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. CHENE Bernard (une abstention – B.CHENE) pour signer les documents nécessaires aux délégations à la SAEML, et décide à l'unanimité de fixer les dates du premier exercice de décembre 2017 au 31 mai 2018, et arrête le montant de la compensation financière de cet exercice à 400.000 €.

Locaux techniques à l'Epalud : M. le Maire rappelle au Conseil la proposition de la Société Construction Rénovation Savoie de vendre ou louer à la Commune les locaux situés à l'Epalud et qui pourraient servir aux services techniques communaux, trop à l'étroit à la Pérelle et demande aux Elus de réfléchir à cette proposition.

Développement du VAE : La Commune s'est engagée dans le projet de développement du Vélo à Assistance Electrique et a déposé des dossiers de demandes de subventions dans le cadre du TEPCV. Un groupement de commande a été monté afin d'avoir de meilleurs tarifs. Suite à de nouvelles règles de gestion applicables aux conventions TEPCV, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la fiche-action inscrite au TEPCV, autorise le Maire à engager cette action et à solliciter les subventions TEPCV conformément aux termes de la convention; à notifier le marché à bon de commandes et à signer tout acte relatif au lancement de l'action.

Alpage de Costerg - bail avec M. PEROLD : M. le Maire fait le point du dossier en contentieux concernant l'acquisition par la Commune des propriétés de M. ANCENAY et de la procédure avec le GAEC des Katangais. Suite au projet de bail à ferme établi par l'Avocat de la Commune et aux négociations engagées avec M. PEROLD Maurice, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de bail à ferme avec une modification de la période de jouissance (01 mai au 15 novembre) et du montant annuel du fermage (3.100 €), de la possibilité accordée d'accéder à pied à la ferme du Cours d'en Haut en saison hivernale.

UTN Lauzière : Dans le prolongement des devis de MDP et de Hydrétudes, pour le dossier immobilier de l'UTN Lauzière, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les propositions de SAGE pour l'étude des mouvements de terrains (14.747,60 € HT)

RIFSEEP pour les services techniques : Suite à la parution des décrets d'application du nouveau régime indemnitaire à la filière technique et à l'avis du Comité Technique, le Conseil approuve à l'unanimité les modalités d'application du RIFSEEP aux services techniques à compter du 1^{er} janvier 2018.

SIVU du Grand Coin : convention de mise à disposition du personnel et du matériel : après présentation par M. le Maire Délégué de Montaimont du fonctionnement de la zone nordique du Grand Coin, la convention de mise à disposition du personnel et du matériel est approuvée à l'unanimité (avec modification des heures de mise à disposition d'un agent).

Indemnités de Conseil et de Confection de budget du Trésorier : Suite à l'arrivée du nouveau Trésorier, le Conseil décide à l'unanimité de lui accorder les indemnités de Conseil et de Confection de budgets aux taux maximum.

Demandes de subventions : le Conseil approuve à l'unanimité les dossiers de demandes de subventions
- pour le traitement UV des réservoirs d'eau de Montaimont (52.260 € HT) auprès de l'Agence de l'Eau et du Département
- pour la réalisation de la passerelle de Plan Mollaret (331.750 € HT) et des travaux au centre sportif des Longes (243.234 € HT) dans le cadre du DETR.

Demande de classement en station classée de tourisme : La Commune est désormais classée en commune touristique par arrêté préfectoral, il convient de déposer un dossier de demande de classement en station classée de tourisme. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de classement et donne tout pouvoir au Maire pour engager les démarches.

Tarifs des gîtes de Montgellafrey hiver 2017/2018 et printemps 2018 : Les tarifs proposés pour les deux gîtes (Nizeran 5 et 6) sont approuvés à l'unanimité.

Contrat d'assurances pour la Commune Nouvelle : Suite à la consultation lancée, le Conseil Municipal prend connaissance des 4 offres reçues et retient à l'unanimité la proposition de SMACL Assurances.

Prestations ménage : Après examen des offres reçues pour le ménage des bâtiments de St-François-Longchamp et de l'ex Sivom, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier le marché à NICKEL CHROME pour les bureaux de la Mairie et de l'école, et à VERONET pour les appartements.

Questions diverses

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Désigne les membres devant siéger au Conseil d'école (TINERT Maud et ANDRE Jean-Luc) et à la commission de sécurité du domaine skiable (PROVOST P, CHENE B, CHAUVET A, PELLISSIER JM, COHENDET R, PITHOUD C, DURAND JC et MOREAU D).
- Accepte le remboursement des frais engagés durant l'année 2017 par MM. Provost et Chene.
- Décide d'engager une procédure en contentieux à l'encontre de Me BERN suite à une erreur commise dans le dossier Ancenay/Me Martin
- Donne tout pouvoir à M. le Maire pour poursuivre l'action en justice concernant les infiltrations de la toiture de la garderie (procédure de référé-expertise et de procédure d'appel).

M. le Maire informe le Conseil de la position du Tribunal concernant le contentieux avec M. MERCIER (qui a été débouté et devra verser des indemnités à la Collectivité), et de la suite donnée au contentieux avec M. DUJOL pour la balnéo (Le Conseil d'Etat a cassé le jugement et a condamné M. DUJOL à versement d'indemnités).

Un point est ensuite fait sur les bâtiments de la Ville de Colombes et sur la Vigie.

Vu par Nous, Maire de la Commune de SAINT FRANCOIS LONGCHAMP, pour être affiché le 07 décembre 2017 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 05 août 1884.

Le Maire, M. Patrick PROVOST

